

RAPPORT ANNUEL

RENAISSANCE EUROPE



SOMMAIRE

I . Caractéristiques de l'OPC	3
2 . Changements intéressant l'OPC	4
3 . Rapport de gestion	11
4 . Informations réglementaires	15
5 . Certification du commissaire aux comptes	19
6 . Comptes de l'exercice	26
7 . Annexe(s)	45
Caractéristiques de l'OPC (suite)	46

I. CARACTERISTIQUES DE L'OPC



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

RENAISSANCE EUROPE

Action C (Capitalisation) FR0000295230 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performance. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

- Il février 2020 : Mise à jour du prospectus et des performances de l'OPC et suppression des frais de recherche.
- 30 juillet 2020 : Mise à jour du SRRI qui passe de 5 à 6.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225 -37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

• INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ciaprès des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice:

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

Mandatairesocial	Nom des sociétés	Personne morale représentée	Nature de la fonction
Frédéric BUSTIN		Néant	
	QUAERO CAPITALSAS (France)		Directeur Général
	QUAERO CAPITALSA		Directeur
	QUAERO CAPITALSA (Luxembourg)		Administrateur
Thierry CALLAULT	BLUE ALPHA II		Administrateur
	QUAERO CAPITAL PARTICIPATIONS SA		Administrateur
	QUAERO CAPITALFUND Luxembourg		Administrateur
	QUAERO CAPITALUK		Senior Manager
Inka GIRAUD-SAUVEUR	SICAV Magellan	COMGEST S.A.	Représentant permanent
Philippe LEBEAU	COMGEST S.A.		Directeur Général Délégué; Administrateur
Caroline MILLOT		Néant	
Wojciech STANISLAWSKI	COMGEST S.A.		Administrateur

Conformément aux dispositions de l'article L.225 -37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en)
Philippe LEBEAU	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2023
Frédéric BUSTIN	Directeur général	Décembre 2023
Frederic BOSTIN	Administrateur	Décembre 2024
Thierry CALLAULT	Administrateur	Décembre 2020
Wojciech STANISLAWKI	Administrateur	Décembre 2023
COMGEST S.A. réprésentée par Mme Inka GIRAUD- SAUVEUR	Administrateur	Décembre 2023
Caroline MILLOT	Administrateur	Décembre 2023
Groupe FIDORG Audit	Commissaire aux comptes	Décembre 2025

Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry CALLAULT dont le mandat està échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, pour une durée de quatre années qui, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de la Bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Nomination de deux nouveaux administrateurs

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jean-François CANTON pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de la Bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur la CAISSE DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE DES NOTAIRES (CPRN) représentée par Monsieur Jean-Paul MULLER pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire desactionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le demier jour de la Bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Philippe LEBEAU a rejoint Comgest en 2009 comme responsable groupe marketing et communication. Il est Directeur Général Délégué de Comgest S.A. et membre du comité de direction de CGI. Il a commencés a carrière chez Insignia Bourdais dans le conseil en immobilier d'entreprise à l'intention d'investisseurs institutionnels français avant de rejoindre la Banque du Louvre où il a occupé plusieurs postes (développement commercial institutionnel et analyse d'OPCVM). Il a dirigé pendant sept ans la filiale de gestion LGI à Luxembourg. CEO de Louvre Gestion, membre des Comité exécutifs d'HSBC Private Bank France et HSBC Private Bank Investment Group. Il est diplômé d'HEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Frédéric BUSTIN a rejoint Comgest en juin 2012 comme responsable des relations auprès des investisseurs français, Suisse francophone et luxembourgeois. Frédéric a travaillé à la banque Duménil Leblé et chez Cardif Asset Management comme vendeur institutionnel, puis au CCF Capital Management comme responsable du segment CIB puis directeur commercial France. Il a poursuivi sa carrière au sein de HSBC Private Bank France où il a éténommé au Comitéexécutif puis est devenu Senior Banker en charge des Asset Managers pour HSBC Global Banking and Markets France. Il est titulaire d'un DESS Finance et Contrôle de Gestion de l'Université d'Orléans.

Thierry CALLAULT a rejoint Quaero Capital SA en 2013 en qualité d'Associé et de Responsable du Business Development. Aprèsavoir débuté sa carrière en 1990 à la Banque du Louvre, dont il est devenu Directeur de la Stratégie, il a rejoint en 2003 OFI Asset Management en tant que CEO. Il a été directement impliqué dans la création de plusieurs structures de gestion alternatives multi-assets, de fonds et d'incubateurs de fonds. En 2012, il cofonde Blue Alpha, dans le but d'investir dans des sociétés de gestion nouvellement créées et de les aider à développer leurs marques et leurs actifs sous gestion.

Wojciech STANISLAWSKI a rejoint Comgest en 1999 en tant que gérant de portefeuille et analyste, au sein de l'équipe Marchés émergents. Il est Administrateur de Comgest S.A. et fait partie des Comités de Direction et d'Investissement de Comgest. En 2000, il a été nommé co-gérant principal de la stratégie phare marchés émergents de Comgest et co-gère aujourd'hui un certain nombre de fonds et mandats dédiés marchés émergents. Wojciech est titulaire d'un DESS Techniques Bancaires et Financières de l'Université Panthéon-Assas à Paris.

Inka GIRAUD-SAUVEUR a rejoint l'équipe Marketing/Communication de Comgest S.A. en 2001. Elle a ensuite intégré l'équipe conformité en 2010, puis est devenue Fund Operations Officer (vie sociale des OPC) en 2013. Inka a travaillé auparavant dans des sociétés high-tech dans les domaines marketing/communication et événementiel. Elle est titulaire d'un diplôme franco-allemand de European Business Studies.

Caroline MILLOT débute sa carrière en tant que documentaliste à Eurofinance, avant de travailler à partir de 1974 au bureau indépendant d'analyse financière Détroyat Associés où elle occupe successivement les postes de documentaliste puis Analyste Financier avant d'être nommée Directeur Général en 1991. Entre 1997 et 2010 Caroline Millot a occupé le poste de Directeur des Relations Investisseurs de l'Oréal. Elle est titulaire d'un diplôme de la Société Française des Analystes Financiers.

Jean-Paul MULLER est Directeur Général de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Il a commencé sa carrière dans le secteur privé (négoce de biens industriels, imprimeries et secteur de l'audiovisuel) en tant que Directeur Administratif et Financier ou Directeur comptable, avant d'intégrer l'économie sociale au seind'ungroupe professionnel du secteur de la presse, communication et audiovisuel (Groupe Bellini puis Audiens) comme Directeur Financier et Comptable, puis a rejoint la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Jean-Paul Muller a fait des études d'expertises comptables au CNAM (INTEC) et a fait un MASTER II Audit et Contrôle de Gestion à l'IAE de Paris.

Jean-François CANTON est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

COMPTES DE L'EXERCICE

• EXAMEN DES COMPTES ET RESULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 181,69 euros, ressort au 31 décembre 2020 à 200,25 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à I 90,34 euros, ressort au 3 I décembre 2020 à 2 I 0.82 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 183,41 euros, ressort au 31 décembre 2020 à 203.04 euros.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 16 346 634,8804 au 31 décembre 2019, s'établissait au 31 décembre 2020 à 17 984 930.2465 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 3 644 139 713,50 euros contre 3 006 567 205,20 euros au terme de l'exercice précédent.

• PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à -21 056 404,17 euros.

- Actions « C»

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à -18546343,83 euros. Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement affectées au compte de capital lors des trois exercices précédents.

- Actions « I»

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à -1 974 039,85 euros. Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

- Actions « Z »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à -536 020,49 euros. Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capita lisées lors des trois exercices précédents.

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 187 186 921,43 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les actions « C» d'un montant de 136 798 619,32 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « I »** d'un montant de 40 958 990,43 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « Z »** d'un montant de 9 429 31 1,68 euros au compte de capital

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices pour les actions C, I et Z.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLÉE GÉNERALE ORDINAIRE

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et approbation des comptes du dit exercice.
- 2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
- 3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice.
- 4. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry CALLAULT, pour une durée de quatre ans.
- 5. Nomination de Monsieur Jean-François CANTON, Administrateur, pour une durée de quatre ans.
- 6. Nomination de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires (CPRN), pour une durée de quatre ans.
- 7. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 16 346 634,8804 au 31 décembre 2019, s'établissait à 17 984 930,2465 actions au 31 décembre 2020. A cette même date, l'actif net s'élevait à 3 644 139 713,50 euros contre 3 006 567 205,20 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 3 I décembre 2020 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à -21 056 404,17 euros, soit un montant à affecter de -21 056 404,17 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

- Pour les Actions « C»:

D'imputer au compte de capital le somme de -18 546 343,83 euros.

- Pour les Actions « I » :

D'imputer au compte de capitalle somme de à -1 974 039,85 euros.

- Pour les Actions «Z»:

D'imputer au compte de capital le somme de à -536 020,49 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 187 186 921,43 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes s'élèvent à 187 186 921,43 euros et décident conformément aux dispositions statutaires:

- Pour les Actions « C»

D'affecter au compte de capital le somme de 136798619,32 euros.

- Pour les Actions « I »

D'affecter au compte de capital le somme de de 40 958 990,43 euros.

- Pour les Actions « Z »

D'affecter au compte de capital le somme de 9 429 31 1,68 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I, Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Thierry CALLAULT dans son mandat d'Administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exerciceclos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur, Monsieur Jean-François CANTON, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur, la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires (CPRN), pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Renaissance Europe C a progressé de 10,2% en 2020 contre un repli de 3,3% pour son indice de comparaison le MSCI Europe. Les classes I et Z de Renaissance Europe ont progressé respectivement de 10,8% et 10,7% sur l'exercice sous revue.

Jamais, en 30 ans d'histoire, la notion de qualité n'avait été autant mise à l'épreuve qu'en 2020 avec la crise liée à la Covid-19. La Commission européenne anticipe une chute du PIB européen de plus de 7%, soit la plus forte baisse qu'ait connue l'Europe en temps de paix. Noustraversons une crise inédite par sa nature car contrairement aux crises passées qui étaient induites par la demande, celle-ci combine choc d'offre et choc de demande. Les magasins, les bars et les restaurants ont été fermés et les avions cloués au sol. De nombreuses entreprises se sont retrouvées dans une situation quelque peu particulière d'avoir des biens ou des services à vendre, des clients prêts à les acheter, mais sans avoir les moyens de satisfaire la demande. Cette crise a mis à l'épreuve tous les aspects de la qualité, de la protection des flux de revenus à la solidité des bilans, en passant par la capacité à réagir à des conditions économiques très fluctuantes. Les mesures budgétaires et monétaires sans précédent prises dans le sillage de la forte correction intervenue en mars, associées aux avancées réalisées dans la mise au point de vaccins vers la fin de l'année, ont conduit à une reprise des marchés boursiers mondiaux. Depuis le début de l'année, le fonds a nettement surperformé l'indice MSCI Europe, quia terminé l'année en baisse de 3,3% en euros (+5,4% en dollars).

L'approche axée sur la qualité a certainement eu une incidence bénéfique sur la performance de 2020. La nature défensive des sources de revenus de certains titres s'est avérée cruciale. La majorité des actions en portefeuille dans le domaine de la santé a bienrésisté. La demande pour les médicaments oncologiques de Roche, quisauvent ou prolongent un nombre important de vies chaque année, et pour les médicaments de Novo Nordisk destinés au traitement du diabète est restée soutenue. Lonza devrait bénéficier du lancement du vaccin mis au point par Moderna dont il est un partenaire de fabricationclé, tandisqu'Ambua profité d'unraffermissement de la demande d'endoscopes stériles à usage unique. Certaines de nos participations technologiques ont réalisé de très beaux parcours. La demande dont fait l'objet la dernière génération de systèmes EUV d'ASML est restée soutenue. Ses résultats devraient progresser de 26% en 2020, selon nos estimations. Adyen, société spécialisée dans le traitement des paiements en ligne, a également obtenu de bons résultats à la faveur de l'accélération de la demande de services en ligne. Dans l'ensemble, nous estimons que près de deux tiers du portefeuille a été peu touché par la crise ou en a bénéficié.

S'agissant des sociétés qui disposent de sources de revenus moins défensives, elles se sont distinguées grâce à leur capacité de réaction. Au tout début de la crise, Amplifon affichait des niveaux d'endettement relativement élevés et déployait un modèle axé exclusivement sur la vente de détail, mais sa gestion agile des coûts et sa forte génération de liquidités lui ont permis de sortir relativement indemne de la crise. L'Oréal a tiré profit de nombreuses années d'investissement dans le commerce électronique et les capacités de marketing numérique : alors que les ventes en ligne ont explosé, le leader mondial de la beauté a réussi à renouer avec la croissance au troisième trimestre malgré la pression importante qui continue de peser sur la filière de la vente au détail de voyages.

Enfin, la crise a constitué, pour certains acteurs, une occasion unique de consolider leur leadership. Ryanair a profité du repli de ses concurrents pour réduire encore davantage ses coûts tout en signant un nouveau contrat à long terme avec Boeing pour assurer sa croissance future. Nous pensons que Ryanair sortira renforcée de la crise et mieux à même d'exploiter les nombreuses opportunités de croissance qui s'offriront à elle.

La crise a également été l'occasion de tester les valeurs ESG de nos participations. Ferrari, comme de nombreuses autres sociétés en portefeuille, a continué de verser la totalité de leur salaire à ses salariés, ce même lorsque la production a été interrompue. En outre, la société a mis à disposition de ses employés, de leur famille et de ses fournisseurs des centres de dépistage et accompagné chaque employé testé positif. Mais l'aide app ortée par les entreprises ne s'est pas limitée aux seuls employés : L'Oréal a gelé les paiements des créances de plus de 1 00 000 de ses clients, tels que les salons de coiffure indépendants, tout en réduisant les délais de paiement de près de 9 000 fournisseurs. LVMH a mobilisé ses capacités de production afin de produire du gel désinfectant pour les mains, dont elle a ensuite fait don aux professionnels de la santé et auxassociations. La crise a permis d'éprouvernonseulement la solidité financière des titres en portefeuille, mais aussi leur devoir de vigilance, que ce soit envers leurs employés, leurs clients, leurs fournisseurs ou la société dans son ensemble.

En 2020, nous avons initié quatre positions et en avons liquidé trois. La correction intervenue au printemps a été l'occasionde renforcer nos positions sur SimCorp, unfournisseur de logiciels, et sur Teleperformance, le leader mondial de l'externalisation de la relation client. Plus tard dans l'année, nous avons pris une position sur la société technologique

Prosus, récemment cotée en bourse, qui détient une participation importante dans la société internet chinoise Tencent. Nous avons également initié une position sur Linde plc, la première entreprise mondiale de gaz industriels, en raison d'un modèle économique résilient, de barrières à l'entrée élevées, d'une culture de la performance héritée de Praxair et des opportunités à moyen et long terme, notamment en ce qui concerne l'hydrogène. Nous avons vendu Fresenius, Associated British Foods et Genmab.

Grâce à une année placée sous le signe de la volatilité et à des rendements très hétérogènes au sein du portefeuille, nous avons eu la possibilité d'ajuster la taille des positions en fonction des valorisations : nous avons notamment procédéà des prises de bénéfices sur des titres tels que Lonza, Coloplast et Ambu. Inversement, au début de l'année, nous avons renforcé certaines positions telles que Ferrari, Campari et Amplifon.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, de nombreux pays européens ont commencé leur campagne de vaccination. La crise est loin d'être terminée, mais nous entrevoyons enfin le bout du tunnel. L'attention se concentre donc désormais sur la forme que prendra la reprise; les économistes prévoient un large éventail de scénarii. Nous sommes convaincus que, à l'instar des crises passées, les entreprises qui ontbien résisté sortiront renforcées de la crise, ce qui favoris era un scénario de « reprise en forme de K », non seulement au sein des secteurs mais aussi entre les secteurs, dans un contexte d'accélération des transitions numériques et environnementales. Les sociétés solides gérées à l'aune d'une stratégie de long terme considèrent les crises comme des opportunités à long terme autant que comme des menaces à court terme.

Le portefeuille a subi sa première baisse des bénéfices depuis son lancement (bien que dans une moindre mesure que le marché) et nous prévoyons un fort rebond en 2021 malgré le frein que constituera l'affaiblissement du dollar US. Qui plus est, nous continuons d'observer de multiples possibilités de croissance pour les titres en portefeuille. Nous continuerons plus que jamais de nous concentrer sur la recherche de gagnants de grande qualité sur le long terme, capables de s'épanouir dans l'environnement de l'après-Covid-19.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise d	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions	
PROSUS NV	110 866 288,85	I 896 I77,09	
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	82 462 364,35	21 615 197,96	
SR TELEPERFORMANCE	82 035 081,24	I 810 728,80	
LONZA GROUP NOM.	8 677 420,33	68 248 092,69	
JERONIMO MARTINS	56 367 115,21	12 274 798,88	
UNILEVER NV	18 422 448,72	48 790 499,22	
SAP SE	26 612 189,54	38 346 495,19	
AMADEUS IT GROUP SA	25 195 936,79	38 453 380,43	
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	23 667 215,28	36 194 852,93	
COLOPLAST B	4 572 605,99	52 339 251,09	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

ESMA

- TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO
- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace:
 o Prêts de titres:
 o Emprunt de titres:
 o Prises en pensions:
 o Mises en pensions:
 Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés:
 o Change à terme:
 o Future
 o Options:

o Swap:

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

^(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DU CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par un Comité ad-hoc après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du le janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

• INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe Comgest SA.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

RENAISSANCE EUROPE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com

REPORTING ARTICLE 173

Depuis plus de 30 ans, Comgest, met en œuvre une stratégie d'investissement axée sur la notion de croissance durable à long terme. En 2010, le Groupe a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. La philosophie d'investissement de Comgest, fondée sur la sélection de titres de « croissance et de qualité » et renforcée par la recherche ESG, permet d'identifier des sociétés potentiellement capables de créer de la valeur de manière durable et de générer des impacts positifs pour leurs parties prenantes. L'intégration systématique des facteurs ESG, pouvant impacter la valorisation des entreprises, couplée à une politique d'engagement actionnarial, rend le processus d'investissement plus robuste. La politique d'Investissement Responsable de Comgest, incluant sa politique d'engagement actionnarial, est disponible publiquement sur son site Internet:

https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-lib rary/esg-en/responsible-invest ment-policy.pdf

Comgest dispose également d'une politique de vote disponible publiquement sur son site Internet : https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-lib rary/esg-en/voting-policy-and-principles.pdf

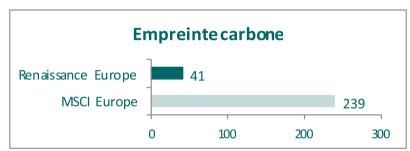
Conformément à l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, Comgest établit le présent rapport concernant l'OPCVM public ouvert dénommé Renaissance Europe, géré par Comgest S.A., dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros. Comgest a adopté une approche d'intégration ESG différenciée qui est adaptée à chaque société en fonction de ses différentes caractéristiques : structure de l'organisation, secteur d'activités, répartition géographique des opérations, réglementations applicables à ses activités, comportement de la société dans son écosystème, etc.

Concernant les aspects sociaux, ceux-ci dépendent essentiellement de l'activité de l'entreprise, de la répartition géographique de ses opérations, des réglementations auxquelles elle est soumise. Systématiquement, dans leur quête de sociétés de qualité, les analystes de Comgest analysent finement l'utilité sociale des activités de la société, le niveau de satisfaction de ses employés, ses relations avec ses clients et ses fournisseurs, les impacts (positifs et négatifs) qu'elle

peut avoir vis-à-vis de ses autres parties prenantes à travers ses activités, la pérennité de sa « licence to operate » sociale. Les critères environnementaux analysés sont directement liés à la nature des activités des entreprises. Ils sont pris en compte s'ils ont une matérialité. Ces critères environnementaux devraient systématiquement être analysés dans les secteurs de l'énergie, de la construction et des matériaux, dans les ecteur minier, l'industrie chimique, les transports, etc. Mais historiquement, et à ce jour, le fonds Renaissance Europe est très peu investi dans des sociétés ayant des activités particulièrement émettrices de gaz à effet de serre. Les deux secteurs sur lesquels Renaissance Europe est généralement investi et dont les externalités environnementales sont importantes sont le secteur alimentaire et celui des boissons. En ce qui concerne les risques climatiques, n'étant pas spécialiste du calcul carbone, Comgest fait réaliser une empreinte carbone du fonds Renaissance Europe tous les ans. Cette empreinte carbone est comparée à celle de l'indice de référence du fonds, à savoir le MSCI Europe. Selon la méthodologie de Trucost les scopes I et 2 sont pris en compte, ainsi que le scope 3 amont. Néanmoins, à ce stade, il est difficile d'avoir des données fiables pour le scope 3. Cette empreinte carbone permet d'apprécier la contribution du portefeuille en termes de gaz à effet de serre. Notamment, grâce à une attribution de cette empreinte carbone, il est possible de déterminer :

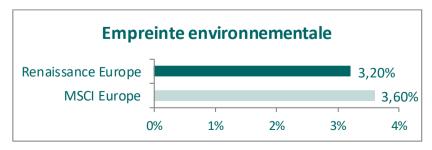
- En absolu quelles sont les sociétés qui émettent le plus de gaz à effet de serre
- Si les sociétés du portefeuille émettent plusou moins que les autres sociétés ausein de leurs secteurs respectifs

Par ailleurs, cela permet d'identifier les sociétés qui ne fournissent aucune donnée en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Ces sociétés seront des cibles prioritaires d'engagement. Moins de 4% du portefeuille n'est pas couvert par Trucost. Cependant, certaines données pour le calcul de l'empreinte carbone du fonds font l'objet d'une estimation par Trucost. Cette analyse permet enfin d'identifier les sociétés qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles qui produisent de l'énergie verte. Au 31 décembre 2020, les empreintes carbones du fonds Renaissance Europe et de son indice de référence étaient les suivantes :



Source: Trucost, tCO2e par million d'euros investi, au 3 1/12/2020

Avec toutes les précautions qui s'imposent dans ce genre de calcul (en l'état actuel il nous est impossible de quantifier une marge d'erreur), selon Trucost, le fonds Renaissance Europe présente une intensité carbone inférieure de 83% à celle de son indice de référence. Il convient de préciser que ceci n'est pas un objectif fixé a priori, mais bien un résultat du processus d'investissement de Comgest. Eneffet, le portefeuille ne détient aucune société impliquée dans desactivités fortement émettrices. Ainsi, il n'y a aucune société productrice d'énergie fossile ou issue du secteur des services aux collectivités... Le fonds Renaissance Europe ne détenant aucune société extractive, il ne comporte aucun risque lié aux « stranded assets ». En considérant les objectifs de la transition énergétique le fonds Renaissance Europe est plutôt bien positionné. Comgest reconnaît bien évidemment l'importance des risques liés aux effets du changement climatique, mais ses analystes s'intéressent également aux autres risques environnementaux qui peuvent avoir une matérialité pour les sociétés du portefeuille. Une empreinte environnementale du portefeuille et de son indice de référence sont foumies par Trucost tous les ans. Cela permet d'avoir une mesure indicative des externalités environnementales négatives de chaque société. Cela permet également d'identifier précisément sur quels aspects environnementales négatives de chaque société. Cela permet également d'identifier précisément sur quels aspects environnementales suivent les risques les plus importants au niveau du portefeuille. Enfin, les sociétés qui présentent un manque de transparence sur ces sujets sont identifiées à des fins d'engagement. Au 3 l décembre 2020, les empreintes environnementales du fonds Renaissance Europe et de son indice de référence étaient les suivantes :



Source: Trucost, impacts environnementaux évalués : gaz à effet de serre, eau, déchets, polluants du sol et de l'eau, polluants de l'air, utilisation des ressources naturelles; pourcentage des coûts environnementaux par million d'euros de chiffre d'affaires, au 31/12/2020

De plus amples informations sont disponibles sur Renaissance Europe dans un rapport dédié à l'article 173 sur le site internet de Comgest.

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration. Son objectif est de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la règlementation applicable. La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet <u>www.comgest.com</u>. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès du gestionnaire financier.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2019/2020 (du 01/10/2019 au 30/09/2020) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	7 101 572	107
Rémunérations variables	19 648 767	107
Rémunération globale	26 750 339	107

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2019/2020:

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 5 0 5 1 4 4	27
Rémunérations variables	11112 159	27
Rémunération globale	13 617 303	27

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2019/2020 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	I 533 629	17
Rémunérations variables	3 561081	17
Rémunération globale	5 094 710	17

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A. 17, square Edouard VII -75009 Paris

Tél.: 01 44 94 19 00 e-mail: info@comgest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



SICAV RENAISSANCE EUROPE

17, square Edouard VII 75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la SICAV RENAISSANCE EUROPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'organisme de placement collectif RENAISSANCE EUROPE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Exercice clos le 31 Décembre 2020

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDI ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels :
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

FIDORG AUDIT SAS

Christophe CHARETON

Commissaire aux Comptes Associé Signé électroniquement le 17/02/2021 par

Christophe Chareton

,



SICAV RENAISSANCE EUROPE

17, square Edouard VII 75009 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REFLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la SICAV RENAISSANCE EUROPE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le

FIDORG AUDIT SAS

Christophe CHARETON

Commissaire aux Comptes Associé

Signé électroniquement le 17/02/2021 par Christophe Chareton

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2020 en EUR

Actif

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 595 760 031,62	2 893 392 318,01
Actions et valeurs assimilées	3 535 020 123,27	2 792 443 027,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 535 020 123,27	2 792 443 027,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	60 739 908,35	100 949 290,46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et	60 739 908,35	100 949 290,46
équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	8 733 214,37	4 816 282,17
Opérations de change à terme de devises		
Autres	8 733 214,37	4 816 282,17
COMPTES FINANCIERS	57 970 844,49	128 567 893,50
Liquidités	57 970 844,49	128 567 893,50
TOTAL DE L'ACTIF	3 662 464 090,48	3 026 776 493,68

PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 478 009 196,24	2 841 232 063,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	187 186 921,43	172 301 353,65
Résultat de l'exercice (a,b)	-21 056 404,17	-6 966 211,80
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 644 139 713,50	3 006 567 205,20
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	18 324 376,98	20 209 288,48
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 324 376,98	20 209 288,48
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 662 464 090,48	3 026 776 493,68

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	31 649 071,19	34 654 203,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (I)	31 649 071,19	34 654 203,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	399 351,86	334 896,95
Autres charges financières		
TOTAL (2)	399 351,86	334 896,95
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	31 249 719,33	34 319 306,74
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	51 707 132,66	41 323 246,42
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-20 457 413,33	-7 003 939,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-598 990,84	37 727,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-21 056 404,17	-6 966 211,80

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de l 2 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêté par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans uncontexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ». Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé:

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables:

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur:

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à lan: Taux interbancaire offert en euros (Euribor);
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres:

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé:

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé:

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

lls sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013290947 - RENAISSANCE EUROPE Z: Taux de frais maximum de 1,30% TTC. FR0010913624 - RENAISSANCE EUROPE I: Taux de frais maximum de 1,25% TTC. FR0000295230 - RENAISSANCE EUROPE C/D: Taux de frais maximum de 1,75% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement. Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables:

Action(s)	Affectation du résultatnet	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action RENAISSANCE EUROPE C/D	Capitalisation	Capitalisation
Action RENAISSANCE EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Action RENAISSANCE EUROPE Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 006 567 205,20	2 129 002 648,97
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	973 850 306,74	773 545 588,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-715 633 150,11	-636 965 334,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	220 045 188,06	220 463 744,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 720 897,82	-44 853 191,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-5 602 031,78	-4 115 796,09
Différences de change	-14 635 625,46	15 730 706,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	233 726 132,00	560 762 779,05
Différence d'estimation exercice N	1 046 032 192,37	812 306 060,37
Différence d'estimation exercice N-I	-812 306 060,37	-251 543 281,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte derégularisation	-20 457 413,33	-7 003 939,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 644 139 713,50	3 006 567 205,20

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

• 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

• 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisabl	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							57 970 844,49	1,59
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - I an]	%]I - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	57 970 844,49	1,59								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture Autres opérations										

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I CHF		Devise 2 DKK		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
ACTIF									
Dépôts									
Actions et valeurs assimilées	625 843 440,99	17,17	309 716 021,42	8,50	216 004 080,25	5,93	195 314 061,31	5,36	
Obligations et valeurs assimilées									
Titres de créances									
OPC									
Opérations temporaires sur titres									
Créances							104 447,95		
Comptes financiers									
PASSIF									
Opérations de cession sur instruments financiers									
Opérations temporaires sur titres									
Dettes									
Comptes financiers									
HORS-BILAN									
Opérations de couverture									
Autres opérations									

• 3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	3 829 445,14
	Souscriptions à recevoir	4 799 321,28
	Coupons et dividendes en espèces	104 447,95
TOTAL DES CRÉANCES		8 733 214,37
DETTES		
	Rachats à payer	4 202 425,48
	Frais de gestion fixe	14 121 951,50
TOTAL DES DETTES		18 324 376,98
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 591 162,61

3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action C/D		
Actions souscrites durant l'exercice	4 153 549,3941	727 092 348,24
Actions rachetées durant l'exercice	-2 406 057,3432	-436 663 993,39
Solde net des souscriptions/rachats	I 747 492,0509	290 428 354,85
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 291 200,3308	
Action I		
Actions souscrites durant l'exercice	753 250,5838	137 415 185,08
Actions rachetées durant l'exercice	-1 032 254,7525	-198 207 240,36
Solde net des souscriptions/rachats	-279 004,1687	-60 792 055,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 788 382,5163	
Action Z		
Actions souscrites durant l'exercice	604 259,0786	109 342 773,42
Actions rachetées durant l'exercice	-434 451,5947	-80 761 916,36
Solde net des souscriptions/rachats	169 807,4839	28 580 857,06
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	905 347,3994	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action C/D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DEGESTION

	31/12/2020
Action C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 273 234,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,74
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 459 059,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	I 974 837,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,29
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

20

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-21 056 404,17	-6 966 211,80
Total	-21 056 404,17	-6 966 211,80

	31/12/2020	31/12/2019
Action C/D		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-18 546 343,83	-7 578 333,92
Total	-18 546 343,83	-7 578 333,92

	31/12/2020	31/12/2019
Action I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 974 039,85	570 178,38
Total	-1 974 039,85	570 178,38

	31/12/2020	31/12/2019
Action Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-536 020,49	41 943,74
Total	-536 020,49	41 943,74

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	187 186 921,43	172 301 353,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	187 186 921,43	172 301 353,65

	31/12/2020	31/12/2019
Action C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	136 798 619,32	120 278 220,20
Total	136 798 619,32	120 278 220,20

	31/12/2020	31/12/2019
Action I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	40 958 990,43	44 301 837,26
Total	40 958 990,43	44 301 837,26

	31/12/2020	31/12/2019
Action Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 429 311,68	7 721 296,19
Total	9 429 311,68	7 721 296,19

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	1 917 462 164,39	2 093 014 649,23	2 129 002 648,97	3 006 567 205,20	3 644 139 713,50
Action RENAISSANCE EUROPE C/D EUR					
Actif net	1 360 721 719,54	I 460 480 73 I,99	I 464 205 437,24	2 097 463 998,74	2 661 617 868,37
Nombre de titres	10 644 640,5654	10 156 900,2714	10 761 694,2731	11 543 708,2799	13 291 200,3308
Valeur liquidative unitaire	127,83	143,79	136,05	181,69	200,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,56	9,84	11,30	10,41	10,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,50	-0,39	-0,65	-1,39
Action RENAISSANCE EUROPE I EUR					
Actif net	556 740 444,85	571 299 106,27	584 138 131,74	774 197 476,23	798 692 161,03
Nombre de titres	4 218 566,0832	3 829 770,0907	4 118 307,5237	4 067 386,6850	3 788 382,5163
Valeur liquidative unitaire	131,97	149,17	141,83	190,34	210,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,76	10,19	11,75	10,89	10,81
Capitalisation unitaire sur résultat	0,43	0,18	0,33	0,14	-0,52
Action RENAISSANC E EUROPE Z EUR					
Actif net		61 234 810,97	80 659 079,99	134 905 730,23	183 829 684,10
Nombre de titres		425 602,2689	589 877,2506	735 539,9155	905 347,3994
Valeur liquidative unitaire		143,87	136,73	183,41	203,04
Capitalisation unitaire sur +/-		1,67	11,33	10,49	10,41
values nettes Capitalisation unitaire sur résultat		-0,04	0,25	0,05	-0,59

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché				
réglementé ou assimilé ALLEMAGNE				
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	487 742	104 004 142 00	2,86
SAP SE	EUR	793 643	104 084 142,80 85 094 402,46	
TOTAL ALLEMAGNE	LOK	773 643	189 178 545,26	5,19
DANEMARK			107 170 343,20	3,17
AMBU B	DKK	I 574 794	55 684 632,91	1,53
CHR.HANSEN HOLDING	DKK	437 321	36 802 541,08	
COLOPLAST B	DKK	260 685	32 556 512,91	0,89
NOVO NORDISK AS	DKK	2 795 756	160 249 521,04	
SIMCORP A/S	DKK	200 762	24 422 813,48	
TOTAL DANEMARK	DIKIK	200702	309 716 021,42	8,50
ESPAGNE			307 710 021,42	0,30
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	I 438 994	85 706 482,64	2,35
INDITEX	EUR	5 378 083	140 045 281,32	
TOTAL ESPAGNE	LOK	3 37 0 003	225 751 763,96	6,19
FRANCE			223 731 703,70	0,17
DASSAULT SYSTEMES	EUR	725 024	120 462 737,60	3,31
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 298 628	165 640 001,40	4,54
HERMES INTERNATIONAL	EUR	52 328	46 027 708,80	
L'OREAL	EUR	95 097	29 556 147,60	
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	238 521	74 132 326,80	
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	279 088	142 586 059,20	
ORPEA	EUR	851 347	91 562 369,85	
SR TELEPERFORMANCE	EUR	335 979	91 151 102,70	
TOTAL FRANCE		333777	761 118 453,95	20,88
IRLANDE			701 110 100,70	20,00
ACCENTURE PLC - CLA	USD	600 2 1 5	128 137 109,35	3,52
ICON PLC	USD	551 388	87 866 970,90	
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	4 433 940	72 073 694,70	1,97
TOTALIRLANDE			288 077 774,95	7,91
ITALIE				.,
AMPLIFON	EUR	I 853 387	63 089 293,48	1,73
DAV CAM MIL - REGHS NPV	EUR	3 094 764	28 905 095,76	
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	3 021 117	28 217 232,78	
TOTAL ITALIE			120 211 622,02	3,30
PAYS-BAS			,,	,,,,,,
ADYEN NV	EUR	28 2 1 5	53 749 575,00	1,47
ASML HOLDING NV	EUR	608 478	241 900 428,90	
FERRARI NV	EUR	394 434	74 409 974,10	
HEINEKEN	EUR	I 656 032	151 063 239,04	
PROSUS NV	EUR	1 231 221	108 790 687,56	
TOTAL PAYS-BAS			629 913 904,60	17,29
PORTUGAL			,	
JERONIMO MARTINS	EUR	6 370 564	88 041 194,48	2,41
TOTAL PORTUGAL			88 041 194,48	2,41

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
EXPERIAN	GBP	2 417 688	75 007 480,46	2,06
HALMA PLC	GBP	I 360 864	37 233 336,34	1,03
LINDE PLC	EUR	172 300	36 699 900,00	1,01
UNILEVER PLC	EUR	1 314 505	65 153 440,33	1,78
TOTAL ROYAUME-UNI			214 094 157,13	5,88
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	4 122 279	83 073 244,51	2,28
TOTAL SUEDE			83 073 244,51	2,28
SUISSE				
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	14 484	115 572 021,64	3,18
LONZA GROUP NOM.	CHF	176 167	92 648 319,17	2,54
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	632 136	180 601 936,11	4,95
SIKA AG-REG	CHF	392 904	87 840 772,23	2,41
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	76 730	73 179 228,88	2,01
TEMENOS AG - REG	CHF	664 772	76 001 162,96	2,09
TOTAL SUISSE			625 843 440,99	17,18
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 535 020 123,27	97,01
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 535 020 123,27	97,01
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE				
AMUNDI SERENITE PEA PEA I-C	EUR	5 500	60 739 908,35	1,66
TOTAL FRANCE			60 739 908,35	1,66
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			60 739 908,35	1,66
TOTAL Organismes de placement collectif			60 739 908,35	1,66
Créances			8 733 214,37	0,24
Dettes			-18 324 376,98	-0,50
Comptes financiers			57 970 844,49	1,59
Actif net			3 644 139 713,50	100,00

Action RENAISSANCE EUROPE Z	EUR	905 347,3994	203,04
Action RENAISSANCE EUROPE C/D	EUR	13 291 200,3308	200,25
Action RENAISSANCE EUROPE I	EUR	3 788 382,5163	210,82

ANNEXE(S)



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RENAISSANCE EUROPE

Action I (Capitalisation) FR0010913624 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performance. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

RENAISSANCE EUROPE



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RENAISSANCE EUROPE

Action Z (Capitalisation) FR0013290947 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Elle est investie à hauteur de 75% en titres éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La SICAV pourra être exposée à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de la Communauté Européenne.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielle, de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performance. Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus la SICAV pourra également investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant être compris entre 0 et 50% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Néant.

RENAISSANCE EUROPE



